

AU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Le vendredi 30 juin 2017 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

17/45 : DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS APPELES A FAIRE PARTIE DU COLLEGE ELECTORAL CHARGE D'ELIRE LES SENATEURS

Le renouvellement des mandats des sénateurs dans le département du Nord interviendra le dimanche 24 septembre 2017.

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les Conseillers Municipaux en fonction sont délégués de droit (article L. 285 du Code Electoral).

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juin 2017, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 8 suppléants suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

17/46 : ETAT DU PERSONNEL 2017 – CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services et aux avancements de grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création des postes suivants :

- 1 Cadre de Santé de 1^{ère} classe
- 1 Attaché principal
- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet
- 1 Adjoint technique à temps non complet

17/47 : ACCUEILS DE LOISIRS – ACTIVITE ACCESSOIRE

Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs par la ville du 10 au 28 juillet 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter un animateur au titre de l'activité accessoire selon les modalités suivantes :

- durée journalière de travail : 10h
- indemnité accessoire calculée sur la base de l'indice brut 406.

17/48 : ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR LE STAGE DE MADAME PAULINE MAUPIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Madame Pauline MAUPIN une gratification équivalente à 15 % du plafond horaire de sécurité sociale (taux maximum défini à l'article D.124-8 du Code de l'Education).

Madame MAUPIN effectue son stage en Mairie du 2 mai au 20 septembre 2017 à l'occasion des Journées du Patrimoine. Elle a en charge la conception et la mise en place des Journées Européennes du Patrimoine 2017 pour la Ville de WAMBRECHIES.

17/49 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES – CENTRE DE FORMATION DE MUSICIENS INTERVENANTS - LILLE 3 - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours des deux années d'étude au Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI), les étudiants effectuent des stages en milieu scolaire et extrascolaire afin de mettre en pratique les notions et techniques enseignées, d'apprendre à travailler avec des partenaires et de préparer ainsi leur future insertion professionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accueillir un étudiant stagiaire dès la rentrée scolaire 2017/2018, pour une durée de trois ans, dans les écoles publiques de la commune et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de partenariat.

17/50 : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 prévoit que, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignements hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Les conseils d'école des écoles J. Ferry, L. Leroy, Pasteur-Ségur et Mme de Sévigné nous ont fait savoir qu'ils solliciteraient tous ce nouvel aménagement du temps scolaire.

La semaine scolaire s'organiserait donc sur quatre jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et sur la base des horaires qui seront proposés par les conseils d'écoles.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'autorisation du DASEN pour mettre en place ce nouvel aménagement du temps scolaire dès la rentrée 2017.

17/51 : TARIFS GARDERIES ET ANIMATION D'APRES CLASSE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte les tarifs des garderies et animation d'après classe, qui seront appliqués à compter du 1er septembre 2017, si la nouvelle organisation de la semaine scolaire prévue par délibération n°17/50 du 30 juin 2017 entre en vigueur dès la rentrée scolaire 2017.

17/52 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SA « EAU DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE » POUR LE MAINTIEN DE LA FOURNITURE D'EAU AUX FAMILLES EN DIFFICULTE – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Métropole Européenne de Lille (MEL), en liaison avec les communes membres et leurs Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) respectifs, souhaite que soit assuré l'accès à l'eau pour tous et ce, en particulier, pour maintenir des conditions d'hygiène minimales pour les publics en situation de précarité.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui définit les modalités de collaboration entre Iléo (déléguataire du service public de distribution d'eau potable), la commune et le CCAS afin de renforcer l'efficacité du programme « Eau Responsable » (financement d'actions permettant de mettre en œuvre « le droit à l'eau pour tous »).

17/53 : PROVISIONS ET MODALITES POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE D'INTERET GENERAL OU COMMERCIAL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 17/24 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2017

Par délibération n° 17/24 en date du 2 mars 2017, le Conseil Municipal a voté une subvention d'un montant de 3 000 € au profit de l'association des Amis du Genièvre.
Cependant, cette subvention doit être versée à l'association *DE DEFENSE DU GENIEVRE FLANDRE ARTOIS* et non à l'association *DES AMIS DU GENIEVRE*.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, acte ce changement et accorde la subvention de 3 000 € à l'association *de Défense du Genièvre Flandre Artois*.

17/54 : CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA VILLE DE LILLE – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Ville de LILLE a modifié les dispositions tarifaires et les modalités d'inscriptions des élèves au Conservatoire à Rayonnement Régional et a ouvert la possibilité aux communes de délibérer pour aider financièrement les usagers de leur commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention par laquelle la ville de WAMBRECHIES s'engage à verser un montant compensatoire à la Ville de LILLE afin que ses ressortissants puissent bénéficier des mêmes tarifs que les Lillois, Hellemmois et Lommois.

17/55 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTENARIAT AVEC LA SCCV WAMBRECHIES RUE DE BONDUES POUR L'ACCESSION AIDEE A LA PROPRIETE DANS LE CADRE DE L'OPERATION « DOMAINE DU GRAND AIR » - RUE DE BONDUES – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NACARAT, représenté par la SCCV WAMBRECHIES RUE DE BONDUES, assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Domaine du Grand Air », situé rue de Bondues, dans le secteur 3 du Quartier Est de WAMBRECHIES en cours de développement. L'opération comportera au total 250 logements.

5 logements (1 T2 et 4 T3) seront vendus à un prix de vente TTC, hors parking, soumis à la TVA à 20 %, de 2 700 € le m² maximum, à des ménages aux ressources inférieures aux plafonds PLS accession (prêt locatif social - accession) ;

5 logements (5 T4) seront vendus à un prix de vente TTC, hors parking, soumis à la TVA à 20 %, de 2 900 € le m² maximum, à des ménages aux ressources inférieures aux plafonds PLS accession + 20 %.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de partenariat avec la SCCV WAMBRECHIES RUE DE BONDUES pour l'accession maîtrisée à la propriété de ces 10 logements.

17/56 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS (SIGAL) – EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Ce rapport énumère le descriptif de la structure, les dispositions financières et fiscales, l'exercice des compétences au cours de l'année, les biens mis à disposition, la liste des équipements propres acquis par l'EPCI, le personnel de l'Etablissement.

17/57 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE – EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Ce rapport présente la description de la structure, les dispositions financières et fiscales, l'exercice des compétences au cours de l'année 2016.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

La Ville de WAMBRECHIES a initié deux procédures de citation directe devant le Tribunal Correctionnel de Lille à l'encontre de MM. METBACH et MEJAN, relatives à la réalisation d'aménagements et de constructions interdits en zone agricole, respectivement chemin du Château des Bois et rue du Vert Galant. Lors de l'audience du 8 juin 2017 :

- concernant le dossier METBACH : le tribunal a rejeté la nullité, a condamné Monsieur METBACH à une amende de 5 000 €, à une remise en état du site dans un délai de 5 mois avec astreinte de 70 € par jour de retard, 1 500 € de dommages et intérêts pour la commune et 800 € de frais de procédure.
- concernant le dossier MEJAN : le tribunal a rejeté la nullité, a condamné Monsieur MEJAN à une amende de 1 200 €, 1 000€ de dommages et intérêts pour la commune et 800€ de frais de procédure.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel.

MARCHE RESTAURATION MUNICIPALE

Le marché de restauration municipale arrive à son terme le 31 août 2017. Aussi, il a été procédé à une nouvelle consultation d'entreprises.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 7 avril 2017 afin de procéder à l'attribution de l'accord cadre RESTAURATION MUNICIPALE et a retenu la proposition de la société DUPONT RESTAURATION (62 – LIBERCOURT). Le Détail Estimatif Quantitatif s'élève pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2018, à la somme de 386 850.12 € hors taxes.